

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 septembre 2018 à 19h30

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 02

Pouvoir : 01

Votants : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le mardi 25 septembre 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire. Celui-ci demande l'ajout de deux questions à l'ordre du jour accepté par le conseil municipal à l'unanimité: transfert de compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et une demande de subvention pour le jeu de boules à Montfroy.

## ➤ DOMAINE

### ➤ Tarif : acquisitions de parcelles de terrain par des habitants du Bourg

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal avoir rencontré M. et Mme CONSTANDAS ainsi que M. Rémy CROZIER, tous habitants du Bourg de MALVALETTE. M. et Mme CONSTANDAS désirent acquérir la parcelle A 2870 située juste devant leur habitation cadastrée A 2088 représentant 43 m<sup>2</sup> et M. Rémy CROZIER désire acquérir une parcelle attenante à son habitation (bornage en cours). Le conseil municipal décide de fixer le tarif de 22 € / m<sup>2</sup>.

**Vote : unanimité**

## ➤ PERSONNEL COMMUNAL

### ➤ Agent de remplacement du CDG43 : Mme Agnès DURIEU

Mme Agnès DURIEU a pris ses fonctions le jeudi 06 septembre 2018. Son contrat d'une durée hebdomadaire de 8h45 se termine le 30 septembre 2018, un renouvellement de 6 mois lui sera proposé.

### ➤ Réussite de l'examen professionnel de Monsieur Baptiste CHAMBON : création du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que l'agent titulaire Monsieur Baptiste CHAMBON a réussi l'examen d'adjoint technique principal de 2ème classe et que les avis du Comité technique ainsi que de la Commission Administrative Paritaire sont demandés. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, cadre d'emploi des adjoints technique filière technique et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures. Il propose à l'organe délibérant de supprimer le poste d'adjoint technique territorial et de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe.

**Vote : unanimité**

## ➤ C.C.M.V.R

### ➤ Convention de mise à disposition de personnel pour le RGPD

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de la CC.MVR concernant le recrutement d'un délégué à la protection des données, poste qui sera mutualisé avec les communes ayant signé une convention. Il rappelle que le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il prévoit la protection des données personnelles par le biais d'un délégué. Celui-ci aura un rôle de contrôle et de conseil auprès des collectivités, il coopère avec la CNIL. Le Conseil Municipal décide de signer la convention avec la C.C.M.V.R.

**Vote : unanimité**

### ➤ Compétence communale « eau et assainissement » - transfert à la CC.MVR au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Monsieur le Maire précise que La loi n°2018-702 du 3 août 2018, en son article 1er, permet aux communes membres d'une communauté de communes (CC) n'exerçant pas actuellement les compétences eau et assainissement de s'opposer au transfert obligatoire de ces compétences (tel que le prévoit la loi NOTRe au 1er janvier 2020) si avant le 1er juillet 2019, au moins 25% d'entre elles représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Il rappelle qu'un travail important a déjà été effectué par Cabinet BERT sur le transfert de compétence eau / assainissement. Le conseil municipal doit se prononcer sur son souhait ou non de transférer la compétence eau et assainissement à la CC MVR au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « eau et assainissement » à la CC.MVR au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Vote : Pour : 12 / Contre : 1 / Abstention : 1**

## ➤ COMPTABILITE

### ➤ Budget Commune décision modificative n° 2 : sortie de l'actif du tracteur « John Deere »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder aux écritures de cession du budget commune suite à l'achat d'un nouveau tracteur « New Holland » et de la vente du tracteur « John DEERE ».

**Section d'investissement recettes :**

- Chapitre 040 / 21571 + 44 880 €

**Section d'investissement dépenses :**

- Chapitre 040 / 192 + 17 880 €

**Section de fonctionnement dépenses :**

- Chapitre 042 / 675 + 44 880 €

**Section de fonctionnement recettes :**

- Chapitre 042 / 776 + 17 880 €

**Vote : unanimité**

➤ **SUBVENTION**

Monsieur Le Maire indique avoir reçu un courrier d'habitants de Montfroy demandant une subvention pour la rénovation du terrain de boules sis Montfroy. Le montant des travaux est estimé à 450 €. Le Conseil Municipal décide de fournir les matériaux nécessaires à hauteur de 450 € aux habitants de Montfroy afin qu'ils puissent rénover leur jeu de boules.

**Vote : unanimité**

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Rencontre avec Mme Nicole Boyer - chef du pôle du territoire de Monistrol-Sur-Loire : réclamations habitants du Bourg et Mayol

Lors de cette rencontre trois points ont été évoqués :

- la limitation de la D463 aux PL de plus de 12mètres : possibilité de dérogations pour autoriser les entreprises à traverser notre commune.
- la vitesse excessive dans le Bourg de Malvalette : limitation à 30 km/heure prochainement par arrêté du Maire
- le déclassement de la voie communale de Clavarette à Montfroy : lancement de la procédure

- Visite d'une habitante du Bourg : demande d'une bibliothèque extérieure dans le Bourg

Cette bibliothèque sera sûrement fabriquée en bois par les agents communaux, le lieu d'implantation est en cours de discussion.

- Résultat de l'enquête communale sur la qualité des liaisons téléphoniques et internet

408 questionnaires ont été distribués et 116 réponses ont été réceptionnées soit 28% des foyers de la commune, qui ont exprimé un avis. 20 réponses font état d'une utilisation professionnelle (artisans, agriculteurs, télétravail, ...) soit 17% des réponses. **60% des professionnels ont des problèmes quotidiens avec le téléphone mobile et 75% avec internet.**



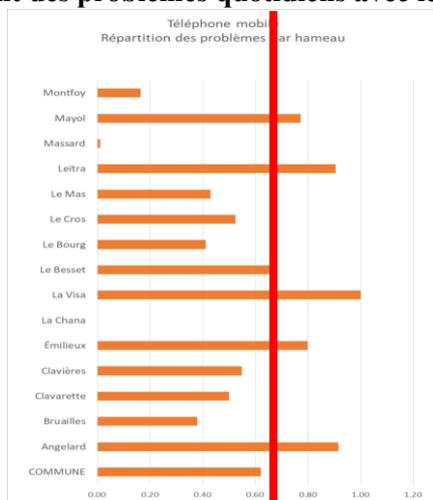
**POUR LE TÉLÉPHONE FIXE :**

Le taux de satisfaction (personnes ne rencontrant jamais ou rarement des problèmes) est de 82% des réponses

Les personnes qui font état d'un service très dégradé (problèmes quotidiens ou hebdomadaires) représentent 11% des réponses

Les villages dont les habitants font état de plus de problèmes que la moyenne de la commune sont : LEITRA, LE BOURG et ANGELARD

Le problème le plus fréquent est la mauvaise qualité de la réception



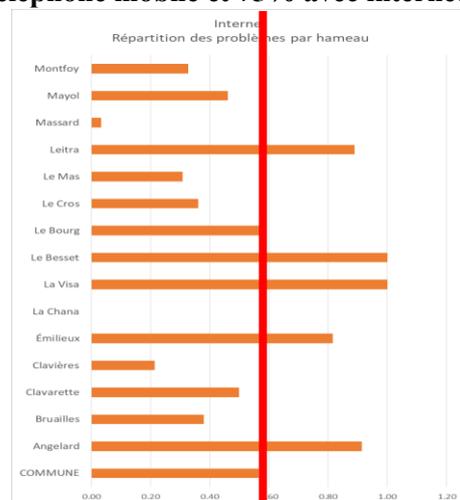
**POUR LE TÉLÉPHONE MOBILE :**

Le taux de satisfaction (personnes ne rencontrant jamais ou rarement des problèmes) est de 53% des réponses

Les personnes qui font état d'un service très dégradé (problèmes quotidiens ou hebdomadaires) représentent 43% des réponses

Les villages dont les habitants font état de plus de problèmes que la moyenne de la commune sont : LA VISA, LEITRA, ANGELARD, ÉMILIEUX et MAYOL

Le problème le plus fréquent est la mauvaise qualité de la réception



**POUR INTERNET :**

Le taux de satisfaction (personnes ne rencontrant jamais ou rarement des problèmes) est de 52% des réponses

Les personnes qui font état d'un service très dégradé (problèmes quotidiens ou hebdomadaires) représentent 36% des réponses

Les villages dont les habitants font état de plus de problèmes que la moyenne de la commune sont : LE BESSET, LA VISA, ANGELARD, LEITRA et ÉMILIEUX

Le problème le plus fréquent est le débit insuffisant

Ces résultats, accompagnés d'un courrier de Monsieur Le Maire, seront adressés à la Région et au gestionnaire du réseau télécom.

- Dossier déneigement :

Suite à une rencontre en mairie le lundi 24 septembre 2018, les conventions de déneigement vont être renouvelées avec les prestataires de service, un accord est trouvé avec M. René PETIOT et le dossier est en attente avec M. Patrice CUERQ.

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine PANAZZA

Séance levée à 22h30.